

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieux habituels des séances, sous la présidence de Monsieur Dominique CAPART, Maire.

Etaient présents : BRETAUDEAU Michel, CAPART Dominique, DESPLANQUES François, GARDON Jean-Pierre, LEFEBVRE Philippe, LEMAITRE Danièle, RAHOU Nedjma, REYNAERT Nicole, THELLIER Nicolas, THIERION DE MONCLIN Christian et VIVES Y CARBONELL Sabine

Etaient absents excusés : BOUAFIA Stéphane, BOUCHER Jean-François (pouvoir à DESPLANQUES François), CASTAIN Nadia et PRIVET Jérôme (pouvoir à CAPART Dominique).

Mme REYNAERT Nicole a été élue secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Compte Administratif 2008 tenu par l'ordonnateur est présenté au Conseil Municipal. Il fait apparaître les résultats suivants :

- Section Fonctionnement :
 - o Dépenses : 305 840.73 €
 - o Recettes : 361 565.33 €
- Section Investissement :
 - o Dépenses : 262 572.49 €
 - o Recettes : 342 629.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2008.

COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2008 tenu par le Percepteur. Il correspond en tout point au Compte Administratif tenu par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2008.

AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 55 724.60 € et un solde d'exécution d'Investissement de 108 270.95 € (résultat de l'exercice : 80 056.81 €, résultat de l'exercice 2007 : 28 214.14 €), Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 55 724.60 € en report de Fonctionnement (R002).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette affectation de résultats.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire propose de reconduire les trois taxes à l'identique de l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7.62 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 24.89 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40.66 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de voter ces taux.

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes pour l'année 2009 :

- Communauté de Communes du Bocage et de l'Hallue : 884.00 €
- Association des Maires : 137.00 €
- CCAS : 640.00 €
- CAT les Alençons : 1 144.00 €
- Club des Aînés : 250.00 €
- Ecole Maurice Choquet : 1 000.00 €
- Equipe paroissiale : 80.00 €
- Manège Got : 330.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces subventions pour l'année 2009.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Président de la Commission Finances présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2009 et en fait une lecture détaillée.

Le Budget Primitif s'équilibre pour la section Fonctionnement à la somme de 428 653.00 €.

Il s'équilibre pour la section Investissement à la somme de 473 927.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce Budget Primitif 2009

ACHAT MATERIEL ESPACES VERTS

L'adjoint en charge des espaces verts présente au Conseil Municipal les devis reçus pour l'achat d'une tondeuse :

- Tondeuse semi-pro :
 - o DREVELLE : 1 248.99 € TTC
 - o HUBAUT : 1 439.00 € TTC

- DEBOFFE : 1 119.00 € TTC
- Tondeuse pro :
 - DREVELLE : 1 600.00 € TTC
 - HUBAUT : 2 199.00 € TTC
 - DEBOFFE : 1 855.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise DREVELLE concernant la tondeuse pro au prix de 1 600.00 € TTC

L'adjoint en charge des espaces verts présente au Conseil Municipal les devis reçus pour l'achat d'une bennette :

- DREVELLE : 619.99 € TTC
- OGEZ : 509.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise OGEZ au prix de 509.50 € TTC

CHEMIN PIETONNIER ENTRE LES DEUX ECOLES

L'Adjoint en charges des espaces verts explique qu'il est nécessaire de réaliser un chemin piétonnier qui relierait les deux sites de l'école afin de sécuriser les trajets faits par les enfants. Il présente les devis suivant :

- SDC DE COLNET : 1 554.80 € TTC
- Ets HUBLART : 1 626.56 € TTC
- Ent CRINQUETTE : 2 334.59 € TTC

Les membres du Conseil Municipal décident de demander un devis complémentaire pour la partie allant de la place de la Mare du Four à l'entrée de la Bibliothèque. Ce souhait est accepté et le Conseil Municipal décide d'accepter ce nouveau devis si le coût total des deux aménagements reste dans l'enveloppe budgétaire initialement prévu, à savoir 2500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de confier les travaux d'aménagement à l'Entreprise SDC DE COLNET. Il autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général au titre des amendes de police et à demander l'autorisation de préfinancement afin que les travaux puissent être réalisés au plus vite.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Des arbres ont été taillés rue du Tour des Haies. Le bois a été vendu à un riverain pour la somme de 120.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'encaisser le chèque correspondant.

INTEGRATION DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE COMMUNALE

Il y a lieu d'intégrer les voiries des nouveaux lotissements dans le domaine communal à savoir :

- rue des Châtaigniers
- rue du Belvédère
- chemin des Rousses Terres
- rue des Auchers
- rue de l'Angliette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la reprise de ces voiries avec intégration dans le tableau de classement des voiries.

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2009/2010

A la rentrée de septembre 2009, afin de pallier à l'accroissement de l'effectif, les CM1 et les CM2 seront intégrés aux effectifs de Poulainville en faisant appel à un partenariat ponctuel.

La solution de mise un place d'un ALGECO sur la place de l'Eglise a été évoqué par la Commission Ecole afin d'y accueillir les services de la cantine. Cette solution n'a pas été retenu par l'Equipe Municipale en raison d'un problème de sécurité et d'une contrainte financière

PROPOSITION DE PRET DE LOCAUX POUR UNE NOUVELLE ACTIVITE CULTURELLE

Mlle BENOIST propose la création d'un atelier artistique sur la Commune, par l'intermédiaire d'une « couveuse d'entreprise ». Elle demande le prêt de locaux pour démarrer son entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce prêt de la salle communale pour une durée d'un an renouvelable en demandant un tarif préférentiel pour les habitants d'Allonville.

FESTIVAL ITINERANCE

Le festival Itinérance aura lieu le 1 et 2 mai 2009 dans la Commune.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 28 mars afin de finaliser l'organisation de cette manifestation.

INFORMATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : TRAVAUX DE REPRISES DES DESORDRES A L'ECOLE

La date limite de dépôt des candidatures de l'appel d'offre relatif aux travaux de reprises des désordres à l'école était fixée au 23 mars 2009 à 16 h 00.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 26 mars à 10 h 00 pour l'ouverture des plis.

Pour le lot n° 1 (gros œuvre) une seule enveloppe a été reçu : l'entreprise URETEK pour un montant de 22 820.00 € HT.

Pour le lot n° 2 (carrelage), aucune enveloppe n'a été reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise URETEK pour le lot n° 1 et de déclarer l'appel d'offre infructueux pour le lot n° 2. Des devis vont être demandés pour le lot n° 2 à 3 entreprises par consultation.

DEMANDE DE LOCATION DE L'APEA

L'APEA demande une deuxième utilisation gratuite de la salle des fêtes (une location gratuite par an est accordée à chaque association de la Commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité cette deuxième location gratuite de la salle des fêtes à l'Association Pour les Ecoliers d'Allonville.

CONVENTION COMMUNE / AMIENS METROPOLE POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES AUGES ET RUELLE

Le versement d'un fonds de concours d'un montant de 146 621 € par la Communauté d'Agglomération AmiensMétropole pour participer au financement de l'effacement des réseaux rue des Auges et Ruelle nécessite l'établissement d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- la SIP estime que les travaux de sécurisation sur l'Eglise ne sont pas suffisant. Elle propose de faire réaliser les travaux en avançant le coût de l'intervention et a envoyé plusieurs devis. Il leur a été répondu que les travaux inscrits sur les devis ont déjà été réalisés.
- Une course cycliste aura lieu dans le village le 24 mai : le Grand Prix d'Allonville
- 7 logements du 10 Grande Rue de la SIP : prévision de fin des travaux au début du second semestre 2009
- Problème de non respect du Permis de Construire au 24 Grande Rue : passage au Tribunal Correctionnel d'Amiens le 27 mars 2009

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.